

# RÈGLEMENTS SPORTIFS

# PARA AVIRON ADAPTÉ



Règlements applicables jusqu'au 30 septembre 2024

Version actualisée // Octobre 2022

## SOMMAIRE

Ce règlement est applicable à toutes les compétitions de Para-Aviron Adapté organisées sous l'égide de la Fédération Française du Sport Adapté. Il s'appuie sur les règlements généraux et sportifs de la FFSA ainsi que sur le règlement aviron de Virtus.

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES</b> .....	<b>3</b>
1 : La Logique de l'activité .....	3
2 : Le Para-Aviron Adapté.....	3
3 : Le bateau d'aviron.....	3
4 : Licences .....	3
<b>2 : ELIGIBILITE ET CLASSIFICATION</b> .....	<b>5</b>
1 : Éligibilité .....	5
2 : Classes .....	5
<b>3 : CATEGORIES D'AGE ET SEXE DES COMPETITEURS</b> .....	<b>5</b>
1 : Sexe .....	5
2 : Catégories d'âge .....	6
<b>4 : ORGANISATIONS OFFICIELLES</b> .....	<b>6</b>
1 : Outdoor .....	6
2 : Indoor .....	6
<b>5 : PARA-AVIRON ADAPTÉ BATEAU</b> .....	<b>7</b>
1 : Épreuves .....	7
2 : Engagements .....	8
3 : Tenues .....	8
4 : Bateaux.....	8
5 : Arbitrage.....	8
6 : Réunion technique .....	10
<b>4 : PARA-AVIRON ADAPTÉ INDOOR</b> .....	<b>11</b>
1 : Épreuves .....	11
2 : Arbitrage.....	11
3 : Réunion technique .....	12

## 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

### 1 : La Logique de l'activité

L'Aviron est un sport nautique consistant à propulser un bateau, seul ou à plusieurs, à l'aide de rames, ces dernières étant elles-mêmes appelées avirons. Il se pratique en rivière, en mer, et en indoor sur rameurs en salle (ergomètres d'aviron).

#### **Nature de l'activité :**

C'est évoluer (naviguer) dans un milieu incertain et instable (la nature-l'élément) au moyen d'un engin (embarcation) et ceci grâce à ses propres qualités physiques (physiologiques, musculaires) et techniques (utilisation des rames).

#### **Signification de l'activité :**

Activité de maîtrise de soi et de l'engin, activité de gestion d'actions motrices coordonnées et compensées ; activité d'anticipation du milieu et de l'espace arrière.

#### **Fonctionnement de l'activité :**

Ramer, c'est prévoir un projet de déplacement sur l'eau qui exige de savoir se propulser, s'équilibrer et s'orienter, en tenant compte de l'espace arrière.

#### **Conséquences pour :**

- Le pratiquant : nécessité de gérer des données liées à soi, se connaître physiquement
- Le milieu : incertitude et anticipation
- Le matériel : connaître les caractéristiques de son matériel

#### **Le fonctionnement du sujet :**

S'informer pour agir avant et pendant la pratique, anticiper et s'adapter à l'eau, au vent et à la circulation fluviale.

#### **L'engagement psychologique :**

Présence d'un risque subjectif (l'échec vis à vis de soi et des autres) et d'un risque objectif (dessalage, collisions) à prendre en compte constamment.

### 2 : Le Para-Aviron Adapté

Le Para-Aviron Adapté est une pratique d'aviron sous l'égide de la Fédération Française du Sport Adapté. La pratique se fait exclusivement par ou un plusieurs sportifs en situation de handicap mental et/ou psychique ou présentant des troubles du spectre de l'autisme.

### 3 : Le bateau d'aviron

Un bateau d'aviron est un bateau dont tous les éléments porteurs, y compris les axes des éléments mobiles, doivent être fixés solidement au corps du bateau. Le siège du rameur peut être fixe ou se déplacer dans l'axe du bateau. Les bateaux sont armés en pointe ou en couple :

- En pointe lorsque chaque rameur n'a en mains qu'un aviron,
- En couple lorsqu'il a un aviron dans chaque main.

### 4 : Licences

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence annuelle Adulte compétitive ou Jeune Compétitive délivrée par la FFSA.

En cas de contre-indication médicale enregistrée sur la licence FFSA, le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Para-Aviron Adapté en compétition devra être présenté à l'organisateur de la compétition lors de la réunion des entraîneurs afin de vérifier que cette contre-indication ne s'applique pas à la pratique de l'aviron.

Tous les encadrants en compétition doivent être titulaires d'une licence FFSA. Il faut être titulaire d'une licence FFSA dirigeant pour pouvoir porter réclamation en compétition si le sportif n'est pas en capacité de le faire.

## 2 : ELIGIBILITE ET CLASSIFICATION

### 1 : Éligibilité

La FFSA a délégué au Ministère chargé des Sports pour l'élaboration des règlements sportifs pour les compétitions visant la confrontation de personnes en situation de handicap mental et/ou psychique.

Le Sport Adapté étant réservé aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique ou présentant des troubles du spectre de l'autisme. Chaque compétiteur devra respecter les règles d'éligibilité définies par les règlements généraux de la FFSA et fournir les justificatifs d'éligibilité à sa prise de licence.

### 2 : Classes

#### Principes :

La FFSA s'appuie sur une démarche éthique pour développer un système de compétitions permettant à chaque sportif, quelles que soient ses capacités, de participer, valablement dans la discipline de son choix, à partir du moment où la notion de compétition est comprise.

Pour assurer une véritable équité entre les compétiteurs en situation de handicap mental et/ou psychique engagés dans le système compétitif FFSA, des critères ont été établis visant à permettre à chaque sportif, quels que soient son niveau sportif et la nature de sa déficience, d'aller au bout de son projet sportif dans une catégorie de référence en rapport avec ses capacités et compétences.

Ils reposent sur l'idée d'un transfert dans la pratique sportive de compétences repérées dans la vie sociale et personnelle. Ces compétences sont l'expression d'une capitalisation de l'expérience du sujet et de ses ressources dans quatre domaines significatifs dans la situation de handicap : l'autonomie, la socialisation, la communication et la motricité.

#### Engagements en compétition :

Les compétiteurs devront s'inscrire dans leur classe respective (AB, BC ou CD). Cette classification devra être réalisée selon la procédure prévue par la FFSA. Les classes devront avoir été enregistrées sur l'espace licences en ligne FFSA en amont de la compétition.

Pour les épreuves en équipage, des épreuves pourront être ouvertes avec des sportifs de plusieurs classes.

Des épreuves dans toutes les classes doivent être ouvertes à chaque compétition.

## 3 : CATEGORIES D'AGE ET SEXE DES COMPETITEURS

### 1 : Sexe

3 catégories sont ouvertes en compétition :

- Masculin
- Féminin

Des épreuves pourront être ouvertes permettant la mixité des équipages.

## 2 : Catégories d'âge

Conformément aux règlements sportifs généraux de la FFSA, l'âge à prendre en compte est celui au 1er janvier de l'année sportive en cours.

Appellation	Catégories	
	« Moins de 18 ans »	« 18 ans et plus »
Modalité faisant référence aux règlements généraux FFSA	1 classement unique pour les catégories moins de 18 ans et moins de 16 ans	1 classement unique pour les catégories moins de 21 ans et adulte -18 ans et plus

Les compétitions ne sont pas autorisées aux sportifs de moins de 14 ans.

Les simples sur-classements sont autorisés. Les certificats médicaux stipulant la pratique compétition dans la catégorie supérieure sont délivrés par un médecin et devront être présentés avant la compétition.

La discipline sportive étant en développement et le volume de pratiquants en compétition encore faible, il pourra y avoir des évolutions de catégories d'âge sur les compétitions dans les années futures si la pratique se développe.

## 4 : ORGANISATIONS OFFICIELLES

Les épreuves de para-aviron adapté, organisées sous l'égide de la Fédération Française du Sport Adapté, s'organisent en partenariat avec la Fédération Française d'Aviron dans le cadre de ses compétitions officielles.

Les épreuves proposées dans les différentes classes ont été choisies pour être en harmonie avec le règlement d'aviron VIRTUS et les Règlements généraux de la FFSA.

### 1 : Outdoor

Les compétitions de para aviron adapté en extérieur (en eau douce) pourront s'organiser lors des compétitions proposées par la FFAviron et validées par la FFSA afin d'attribuer les titres de champions régionaux FFSA et champions de France FFSA.

**Pour participer à un championnat de France, un sportif ou un équipage devra s'être qualifié lors d'une compétition qualificative déterminée annuellement et inscrite au calendrier FFSA.**

Les encadrants sont responsables de s'assurer que les sportifs engagés sont en capacité de pratiquer en sécurité et dans le cadre réglementaire fixé.

### 2 : Indoor

Les compétitions de para aviron adapté indoor pourront s'organiser lors des compétitions proposées par la FFAviron et validées par la FFSA afin d'attribuer les titres de champions régionaux FFSA et champions de France FFSA.

**Pour participer à un championnat de France, un sportif ou une équipe devra s'être qualifié lors d'une compétition qualificative déterminée annuellement et inscrite au calendrier FFSA.**

Il sera fait référence au Code des Régates de la FFA pour tout aspect réglementaire non abordé dans ce règlement sportif.

## 5 : PARA-AVIRON ADAPTÉ BATEAU

### 1 : Épreuves

Les épreuves ouvertes, selon les classes, sont les suivantes pour les 2 catégories d'âge :

	Classe AB	Classe BC	Classe CD	Classe
500m Individuel	1x	1x	1x	Épreuve
	Planche à ramer (type Rowing Board)	1x handi FISA avec ou sans flotteurs	Au choix du sportif : 1x ou 1x handi avec ou sans flotteurs	Bateau
	- Masculin - Féminine	- Masculin - Féminine	- Masculin - Féminine	Sexe
	Moins de 18 ans 18 ans et plus	Moins de 18 ans 18 ans et plus	Moins de 18 ans 18 ans et plus	Catégorie d'âge
500m Double	/	2x (1 BC + 1 CD ou 2 CD)		Épreuve
		- Au choix du sportif : 2x ou 2x Handi FISA		Bateau
		- Masculin - Féminine		Sexe
		Toutes catégories (1 classement unique regroupant les moins de 18 ans et les 18 ans et plus)		Catégorie d'âge
500m Équipage	/	4xY+ (BCD) avec barreur Sport Adapté (CD)		Épreuve
		Au choix du club : Yolette ou Quatre barré		Bateau
		Mixte (pas de nombre minimum de féminines) <b>Il sera créé un classement Masculin et un classement Mixte en cas d'inscription de plus de 4 équipages dans les 2 catégories.</b>		Sexe
		Toutes catégories (1 classement unique regroupant les moins de 18 ans et les 18 ans et plus)		Catégorie d'âge

## **2 : Engagements**

Les compétiteurs ne peuvent réaliser, sauf en cas de course recourue, plus de deux parcours par jour, quelle que soit la distance de course.

Un équipage a droit au remplacement d'une partie de ses rameurs jusqu'à concurrence de la moitié et au remplacement du barreur.

Le rameur engagé en skiff ne peut pas être remplacé.

## **3 : Tenues**

Chaque compétiteur doit porter, d'une manière uniforme, la tenue de compétition aux couleurs de son association.

## **4 : Bateaux**

Les bateaux utilisés ainsi que les avirons devront respecter les règles de construction édictées par la Fédération Française d'Aviron.

## **5 : Arbitrage**

### **L'arbitre de para-aviron adapté, d'abord un pédagogue**

En compétitions FFSA, l'arbitre est avant tout un pédagogue, accompagnateur du sportif pour qu'il accède sereinement à sa pratique.

Tous les arbitres et assistants arbitres impliqués dans les épreuves de Para-Aviron Adapté devront être formés au règlement FFSA et sensibilisés aux besoins spécifiques des pratiquants avant toute compétition de Para-Aviron Adapté afin de garantir la sécurité des pratiquants, particulièrement au plan psychique.

En championnat de France, il sera nommé un arbitre référent Sport Adapté.

Toutes les compétitions sous l'égide de la FFSA nécessitent la présence d'un arbitre licencié FFSA et formé par la FFSA.

### **L'accompagnement des sportifs AB :**

En classe AB, le sportif ou son entraîneur peuvent demander la présence d'un assistant arbitre dans le bateau qui aura pour mission de guider le sportif au niveau de la direction de son bateau. Une fois le départ lancé, il pourra proposer 2 consignes au sportif : « force vert » ou « force rouge » afin de stabiliser/ rectifier la direction du bateau, accompagné d'un geste de la main désignant la pelle visée. Il est conseillé aux entraîneurs des scotchs rouges et verts bien visibles sur les pelles et leurs poignées.

### **Conditions climatiques :**

En cas de vent important ou de vagues pouvant engager la sécurité des pratiquants, les compétitions pourront être reportées ou annulées par le comité d'équité, sur avis des représentants de la FFSA.



### **Procédures de départ :**

Les épreuves Sport Adapté seront organisées préférentiellement après les pauses de la compétition afin de favoriser une approche sereine pour tous de la zone de départ.

Il sera prévu 2 bateaux de sécurité pour accompagner les sportifs dans les blocs/ à s'accrocher au/ au niveau du ponton de départ ainsi qu'un bateau de sécurité à l'arrivée ou une personne chargée d'informer de l'arrivée en fonction du bassin.

Le starter annonce les équipages par le nom du club, puis lance la procédure de départ.

Les ordres du starter seront les suivants : « Attention » puis « Partez »

Le départ sera donné uniquement au drapeau. Les rameurs partent au moment où l'arbitre lâche son drapeau.

Il est accepté les tolérances suivantes concernant les faux-départ :

<b>AB</b>	<b>BC</b>	<b>CD</b>
1 coup de rame	1 coup de rame, si les conditions climatiques sont considérées comme complexes, par les arbitres	Pas de tolérance

En cas de faux-départ, l'arbitre s'approche des bateaux et leur indique le faux-départ en leur demandant de s'arrêter.

Un équipage qui commet un faux-départ est sanctionné d'un avertissement. Deux avertissements entraînent la disqualification.

### **Arrivée :**

Un arbitre assistant se positionne à l'arrivée avec un bateau de sécurité ou à terre en fonction du bassin. Pour les sportifs CD, il indique au sportif que la course est terminée uniquement si le sportif ne s'en est pas rendu compte. Pour les sportifs AB et BC, l'information sera systématisée.

### **Lignes d'eau :**

Les aménagements techniques du bassin respectent les règles édictées par la Fédération Française d'Aviron.

Pour toutes les épreuves Sport Adapté AB et BC, seule 1 ligne d'eau sur 2 sera utilisée.

L'arbitre est autorisé à donner des indications concernant la direction pour éviter les collisions, en utilisant son bras et son drapeau et en parlant dans un mégaphone.

En cas de gêne d'un autre sportif engagé, l'arbitre peut donner un avertissement ou disqualifier le sportif en fonction de la gêne occasionnée.

### **Réclamation :**

Des représentants Sport Adapté seront intégrés au Jury en cas de réclamation d'un sportif de la FFSA.

En cas de réclamation dont la règle ne serait pas définie par ce règlement, il sera fait référence au règlement de la Fédération Française d'Aviron et au règlement d'aviron Virtus.

**Entraînement :**

Le non-respect des règles de circulation, des horaires à l'entraînement ou pendant les compétitions est sanctionné au maximum par une réprimande (selon le terme utilisé par la FFA).

**Entraîneurs :**

Les entraîneurs impliqués dans l'organisation (ex : bateau de sécurité) ne peuvent coacher les sportifs de leur club lorsque les sportifs sont engagés dans l'épreuve.

**6 : Réunion technique**

A minima, une réunion technique Para-Aviron Adapté réunissant au moins un représentant par club est organisée juste après la réunion FFA des délégués. Les représentants devront être à jour de leur licence FFSA. Cette réunion a pour objectif d'apporter les derniers éléments nécessaires au bon déroulement de chaque compétition.

## 4 : PARA-AVIRON ADAPTÉ INDOOR

### 1 : Épreuves

Les épreuves ouvertes, selon les classes, sont les suivantes pour les 3 catégories d'âge :

- En individuel

Classe AB	Classe BC	Classe CD
2 min	500m	500m
	1000m	1000m

En fonction du nombre d'inscrits, il pourra être réalisé un regroupement de catégories d'âge.

- Épreuves en relais :

	Classe AB/BC	Classe BC/CD	Mixte
4x500m	Équipe de 4 hommes et/ou femmes au choix, dont au moins 1 classifié AB	Équipe de 4 hommes et/ou femmes au choix, dont au moins 1 sportif classifié BC.	Équipe de 4 sportifs classifiés soit AB, BC ou CD dont au minimum 2 femmes

Les épreuves en relais seront ouvertes en toute catégorie d'âge.

### 2 : Arbitrage

#### L'arbitre de para aviron adapté, d'abord un pédagogue

En compétitions FFSA, l'arbitre est avant tout un pédagogue, accompagnateur du sportif pour qu'il accède sereinement à sa pratique.

Tous les arbitres et assistants arbitres devront être formés au règlement FFSA et sensibilisés aux besoins spécifiques des pratiquants avant toute compétition de Para Aviron Adapté.

En championnat de France, il sera nommé un arbitre référent Sport Adapté.

#### Accompagnement des sportifs :

Les sportifs doivent être accompagnés pour participer à la course par un encadrant ou un aidant. Il est de la responsabilité des encadrants ou des aidants de veiller à la sécurité des pratiquants.

#### Procédure de départ :

- Pour les sportifs de classe CD : des assistants arbitres accompagnent et guident les sportifs jusqu'à la minute précédent le départ, puis indiquent au sportif le départ si celui-ci n'a pas perçu le démarrage de l'épreuve indiqué sur le moniteur du rameur.  
En cas d'épreuve connectée, c'est un encadrant du club qui assure cet accompagnement.

- Pour les sportifs de classe BC : des assistants arbitres accompagnent et guident les sportifs jusqu'à la minute précédent le départ, puis indiquent au sportif le départ, en complément de l'affichage sur le moniteur du rameur.  
En cas d'épreuve connectée, c'est un encadrant du club qui assure cet accompagnement.
- Pour les sportifs de classe AB : des assistants arbitres accompagnent et guident le sportif jusqu'au départ, puis indiquent au sportif le départ, en complément de l'affichage sur le moniteur du rameur. Dans la mesure du possible, il installe un sablier pour visualiser le temps qu'il reste à ramer. L'assistant arbitre signifie au sportif la fin du temps écoulé.  
En cas d'épreuve connectée, c'est un encadrant du club qui assure cet accompagnement.

Les ordres de départ sont identiques au règlement de la Fédération Française d'Aviron.

Problème technique :

En cas de problème technique, l'encadrant ou l'aidant rassure le sportif et l'invite à poursuivre sa course jusqu'au bout.

Coaching :

Les encadrants et les aidants doivent au maximum limiter leurs interventions auprès des sportifs pendant la course pour permettre au sportif de pratiquer dans la plus grande autonomie possible.

En cas d'épreuve connectée, si des rameurs veulent encourager les pratiquants en ramant avec eux, il doit être laissé au moins un autre rameur entre le sportif et le supporter pour éviter de donner un rythme au sportif.

### **3 : Réunion technique**

A minima, une réunion technique Para-Aviron Adapté réunissant au moins un entraîneur par club est organisée en amont de la compétition. Les entraîneurs devront être à jour de leur licence FFSA. Cette réunion a pour objectif d'apporter les derniers éléments nécessaires au bon déroulement de chaque compétition.

Si la compétition se déroule de manière connectée, il sera organisé une visioconférence.